

> Pharmaciens propriétaires

Couverture d'assurance de l'adalimumab – Humira^{MC} Sol. Inj. S.C. 50 mg/ml (0,8 ml) au 3 mars 2021

Nous vous informons de la modification de la couverture pour Humira^{MC} Sol. Inj. S.C. 50 mg/ml (0,8 ml) pour les 2 dispositifs, soit les seringues et les stylos.

À partir du **3 mars 2021**, Humira^{MC} Sol. Inj. S.C. 50 mg/ml (0,8 ml) ne sera plus remboursé, sauf exceptions.

Par ailleurs, les biosimilaires Amgevita^{MC}, Hulio^{MC}, Hyrimoz^{MC}, Idacio^{MC} Sol. Inj. S.C. 50 mg/ml (0,8 ml) et Amgevita^{MC}, Hyrimoz^{MC} Sol. Inj. S.C. 50 mg/ml (0,4 ml) seront désormais remboursés à certaines conditions.

1 Humira^{MC}

Humira^{MC} Sol. Inj. S.C. 50 mg/ml (0,8 ml) demeurera payable pour les personnes en cours de traitement qui ont reçu un remboursement de notre part, d'un assureur en assurance collective ou par l'administrateur du régime d'avantages sociaux avant le 3 mars 2021 et qui répondent aux indications donnant droit au paiement.

Pour connaître les indications donnant droit à la continuité du paiement de Humira^{MC} Sol. Inj. S.C. 50 mg/ml (0,8 ml), veuillez consulter l'article 4.2.2 ainsi que l'annexe IV.1 de la [Liste des médicaments](#), sur notre site.

2 Amgevita^{MC}, Hulio^{MC}, Hyrimoz^{MC} et Idacio^{MC}

À partir du 3 mars 2021, nous remboursons les biosimilaires Amgevita^{MC}, Hulio^{MC}, Hyrimoz^{MC}, Idacio^{MC} Sol. Inj. S.C. 50 mg/ml (0,8 ml) et Amgevita^{MC}, Hyrimoz^{MC} Sol. Inj. S.C. 50 mg/ml (0,4 ml) à toute personne qui répond aux indications donnant droit à son paiement, comme décrites à l'annexe IV de la [Liste des médicaments](#). Une autorisation de paiement préalable est requise.

Pour en connaître davantage sur les produits biologiques ou plus précisément sur les biosimilaires, veuillez consulter la *Foire aux questions sur les médicaments* à la section *Médicaments : Évaluation aux fins d'inscription*, sous l'onglet *Thématiques* sur le site Web de l'INESSS, au www.inesss.qc.ca.

3 Instructions de facturation

Les autorisations de paiement de Humira^{MC} Sol. Inj. S.C. 50 mg/ml (0,8 ml) valides le 3 mars 2021 sont reconduites jusqu'à leur date de fin de validité pour tenir compte des changements susmentionnés. À leur échéance, une nouvelle demande d'autorisation de paiement devra nous être soumise.

Si l'autorisation de paiement est absente pour Humira^{MC} Sol. Inj. S.C. 50 mg/ml (0,8 ml), le message DX « Autorisation requise pour l'ordonnance » s'affiche au moment de la transmission de la réclamation.

En tout temps, vous pouvez consulter l'état et le résumé de la demande d'autorisation de paiement d'une personne assurée à l'aide du service en ligne Patient et médicaments d'exception au www.ramq.gouv.qc.ca/sel-pme.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Développeurs de logiciels de facturation – Pharmacie

Site Web et fils RSS	Téléphone	Heures d'ouverture
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels Abonnez-vous à nos fils RSS  Avant de nous téléphoner, consultez les flash-infos au www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos .	Québec 418 780-4208 Ailleurs au Québec 1 888 330-3023	Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 (mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)